Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_22-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 N° 20260924_22

OBJET • Dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE) sur les captages de Bois Daniel (Elliant) et Stang Linguennec (Saint-Yvi)

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 44
Pouvoirs • 04
Votants • 48

Par convocation en date du 17 septembre 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 24 septembre 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • ANDRO Guénaëlle, BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CAUGANT Daniel, CARDUNER Didier, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, DUPUY Julie, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Valérie, HELIAS Sophie, JAMET Marie-Thérèse, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BARON René, LE BON Thomas, LE BRETON Kévin, LE BRIS Gilbert, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LE MOAL Karen, LESCA Véronique, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, LE BRETON Marie-Pierre, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MARREC Gauthier, NAVINER Marylène, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), MARSAULT Aude (pouvoir à M-T. JAMET), MAREC Tiphaine (pouvoir à D. LE CORRE), GUILLOU Nils (pouvoir à S. HÉLIAS).

ABSENTS • Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • BERTHOU Cathy

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_22-DE

Guy PAGNARD expose que CCA est le producteur d'eau potable pour les neuf communes du territoire. L'enjeu est d'acheminer une eau potable de qualité à chaque usager dans un contexte où la gestion quantitative et qualitative de l'eau potable est de plus en plus en tension. Un des leviers d'actions préventives sur la qualité est la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Le dispositif PSE est un outil financier innovant qui vise à rémunérer les agriculteurs pour des actions qui contribuent à rendre des services environnementaux pendant cinq ans. Cette rémunération s'appuie sur la performance environnementale réalisée par l'exploitation sur un enjeu préalablement fixé ; la qualité de l'eau dans le cas présent.

Les deux captages concernés par la mise en place de PCE sont :
- le captage prioritaire nitrates de Bois Daniel à Elliant,
- le captage de Stang Linguennec à Saint-Yvi qui fait l'objet d'une expérimentation « vers zéro phyto » par le Département dans le cadre de son Plan Eau.

Dans chacun des deux captages, quatre exploitations sont éligibles au dispositif, c'est-à-dire qu'elles ne sont ni engagées dans des mesures agro-environnementales, ni en agriculture biologique afin d'éviter tout double financement. Elles ne sont pas en défaut avec la réglementation actuelle.

- Gestion et financement du dispositif PSE

CCA en tant que producteur d'eau potable financera sur son budget Eau le dispositif PSE. L'enveloppe d'aide pour les 2 captages a été évaluée au maximum à 125.000 € pour 5 ans. CCA sera ainsi chargée de monter techniquement les dossiers des agriculteurs, d'instruire les dossiers, de procéder aux versements annuels et de contrôler une partie des dossiers. Une convention PSE ci-annexée sera signée entre CCA et chaque exploitant concerné. Elle définit les modalités concrètes de versement de la rémunération du PSE.

Sur les 8 agriculteurs ciblés, 7 agriculteurs ont d'ores et déjà manifesté leurs intérêts pour le dispositif. Les diagnostics au sein des exploitations et les trajectoires d'évolution sont en cours de finalisation. Les premiers paiements aux agriculteurs pourront être versés fin 2027 sur la base des évolutions de pratiques observées lors des audits techniques réalisés annuellement.

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation eau et assainissement du mardi 1er septembre 2026 et du bureau communautaire du 15 septembre 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À 48 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

> Valide la mise en place du contrat proposé aux agriculteurs souhaitant s'engager dans le dispositif PSE sur les captages d'Elliant et Saint-Yvi.
> Autorise l'inscription d'une enveloppe prévisionnelle annuelle de 25.000 € pendant 5 ans sur le budget de l'eau pour financer ces mesures.
> Autorise le Président à solliciter toute subvention et à signer tout document relatif à cette affaire et notamment les conventions avec les agriculteurs (modèle ci-annexé).

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_22-DE

Fait à Concarneau, le 6 octobre 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 09/10/2026
Qualité : PRESIDENT CCA